



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 84332

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la lecture chez les jeunes. En effet, les études depuis plusieurs années s'accordent avec les éditeurs pour dire qu'il existe un véritable problème en France, avec des jeunes qui lisent de moins en moins alors que ce sont les adultes de demain. Ainsi, selon un sondage récent, les « grands lecteurs » sont ceux qui lisent 13 livres ou plus en seulement un an. Pourtant, la lecture est bel et bien la clef de la réussite selon les syndicats de l'éducation nationale. C'est pourquoi il lui demande quels sont les dispositifs envisagés par le ministère de la culture pour faire connaître les livres et le plaisir de la lecture à la jeunesse, cette mission incombant trop souvent aux parents, afin de véritablement renforcer l'égalité des chances.

Texte de la réponse

La diffusion du livre et du plaisir de la lecture auprès de la jeunesse est une préoccupation majeure du ministère de la culture et de la communication. Conscient des enjeux de la pratique de lecture pour les citoyens de demain, le ministère s'attache à favoriser le contact entre les jeunes et le livre dès le plus jeune âge. Les dispositifs mis en oeuvre par le ministère s'inscrivent essentiellement dans les 14 propositions pour la lecture énoncées par le ministre le 30 mars 2010, dont plusieurs concernent directement la lecture de jeunes. La première consiste à mettre en rapport le plus tôt possible les enfants avec le livre et le plaisir de l'écrit. Pour cela, l'opération « Premières pages » s'attache à attribuer à chaque enfant né dans l'année un album de création originale à partager avec sa famille autour d'une pratique de lecture et de partage. Cette opération, menée en partenariat avec la Caisse nationale d'allocations familiales et les collectivités locales, s'est tenue dans trois départements en 2009 et doit être étendue à la moitié des départements français à l'horizon des cinq prochaines années. Parmi ces propositions, figure également le lancement d'une nouvelle manifestation nationale en faveur de la lecture : « A vous de lire ! ». Cet événement, à vocation pérenne, qui se tiendra pour la seconde fois sur l'ensemble du territoire du 26 au 29 mai 2011, a l'ambition de proposer à chacun de partager un moment fort autour de la lecture. Son objectif est de témoigner chaque année du dynamisme de la vie littéraire sur tout le territoire, au travers de multiples manifestations s'adressant à tous les publics, tous les milieux, surtout les plus éloignés des pratiques de lecture. Ainsi, les acteurs du livre, mais aussi le grand public, multiplieront les animations littéraires et feront partager à tous le plaisir d'un échange autour de l'activité de lecture. Le ministère se propose, par ailleurs, d'accroître son soutien et d'accompagner les associations qui travaillent au développement de la lecture chez les jeunes, afin de passer rapidement de 600 000 à 2 000 000 de jeunes touchés par leurs actions, soit 15 % de la population scolarisée. Enfin, le ministère se propose de faire émerger des projets de partenariats locaux, tournés vers les actions de développement de la lecture en zone rurale ou périurbaine et matérialisés par des « contrats-territoires-lecture ». Ces contrats de partenariat entre l'État et les collectivités locales seront mis en place pour accompagner des actions de développement de la lecture dans des territoires que caractérise un déficit d'offres ou d'équipements culturels.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 84332

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2010, page 7999

Réponse publiée le : 28 décembre 2010, page 13973